



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **27 mars 2025**,

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-sept** du mois de mars à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 21 mars 2025 par M. le Président, s'est assemblé à la salle du Belvédère – Palais de Loire à Cosne sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - M. Yves RAVET - Mme Danielle ROY - M. Michel VENEAU - M. Pascal KNOPP - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJLILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - M. Frédéric CASSERA - Mme Corinne COLONEL - Mme Martine LEROY - Mme Annie MILLIARD - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Muriel BUISSON - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCROT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean-Jacques BERTIN - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX - M. Frédéric AUCOUTURIER

**Membres absents excusés** : M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN  
Mme Nadège COQUILLAT remplacée par M. Petrus HAZELZET

**Membres ayant donné pouvoir** : M. Daniel GILLONNIER à M. Sylvain COINTAT  
M. Gilbert LIENHARD à Mme Martine LEROY  
M. Pascal FASSIER à Mme Nathalie LIEBARD  
M. François DENIZOT à M. Bertrand FLANDIN  
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT  
M. Jean-Claude GILLONNIER à M. Patrick BONDEUX  
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX  
M. Michel RENAUD à Mme Béatrice BOULOGNE  
Mme Carole TABBAGH-GRUAU à M. Yannis BONNET  
M. Benjamin MASI à Mme Françoise CROTTET-FIGEAT

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. André BUISSON** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

<b>Attribution des subventions pour 2025 - Renouvellement des conventions d'objectifs ou avenant</b>
--

L'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, révisé par Ordonnance N° 2005-1027 du 27 Août 2005, précise que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Cependant, pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi (inférieur à 23 000 €), le Conseil peut :

- Individualiser au budget les crédits par bénéficiaire,
- Établir une liste des bénéficiaires dans un état annexé au budget.

Les subventions inférieures à 23 000 € allouées aux associations sont listées en annexe du budget.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** les subventions (> à 23 000 €) suivantes et **AUTORISE** le Président à signer les conventions d'objectifs ou les avenants aux conventions qui seront conclus avec les organismes suivants :

- **EPIC - Office du Tourisme** 290 000 €

Mme Nathalie LIEBARD et M. Pascal KNOPP ne prennent pas part au vote

Nombre de conseillers : 55
Présents : 44
Pouvoirs : 10
Votants : 52
Pour : 52
Abstention : 0
Contre : 0

- **MuMAR - Musée de la machine agricole** 35 100 €

Nombre de conseillers : 55
Présents : 44
Pouvoirs : 10
Votants : 54
Pour : 53
Abstention : 0
Contre : 1

- **Moulin de Maupertuis** 34 200 €

Nombre de conseillers : 55
Présents : 44
Pouvoirs : 10
Votants : 54
Pour : 54
Abstention : 0
Contre : 0

- **Centre Social de Pouilly Sur Loire** 82 500 €

Monsieur Yves RAVET ne prend pas part au vote

Nombre de conseillers : 55
Présents : 44
Pouvoirs : 10
Votants : 53
Pour : 53
Abstention : 0
Contre : 0

- **Centre Social de Donzy**

103 500 €

M. Raymond LE VAN ne prend pas part au vote

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 44  
Pouvoirs : 10  
Votants : 53  
Pour : 53  
Abstention : 0  
Contre : 0

- **Centre Social de Cosne Cours Sur Loire**

209 000 €

Monsieur Yannis BONNET (au titre du pouvoir donné par Madame Carole TABBAGH-GRUAU), Monsieur Hicham BOUJILAT et Mme Martine BOREL (ayant donné pouvoir) ne prennent pas part au vote

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 44  
Pouvoirs : 10  
Votants : 51  
Pour : 51  
Abstention : 0  
Contre : 0

- **ADEB**

399 000 €

Messieurs Yannis BONNET et Madame Carole TABBAGH-GRUAU (ayant donné pouvoir), Pascal KNOPP, Yves RAVET, Michel BARRIERE, Bertrand FLANDIN (au titre du pouvoir donné par M. François DENIZOT), M. Sylvain COINTAT et M. Daniel GILLONNIER (ayant donné pouvoir) ne prennent pas part au vote

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 44  
Pouvoirs : 10  
Votants : 46  
Pour : 46  
Abstention : 0  
Contre : 0

- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec l'Association Régionale des Gens du voyage (GADJÉ)

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 44  
Pouvoirs : 10  
Votants : 54  
Pour : 54  
Abstention : 0  
Contre : 0

Pour extrait conforme  
Sylvain COINTAT, Président

M. André BUISSON, secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Buisson', is written on the page.

Envoyé en préfecture le 07/04/2025  
Reçu en préfecture le 07/04/2025  
Publié le 07/04/2025  
ID : 058-200067916-20250327-2025\_27\_03\_21-DE

S<sup>2</sup>LO